



L'AVENTURE
PEUGEOT



● Dossier d'inscription

11^{ème} Bourse Classique TOUTES MARQUES de L'AVENTURE
3 et 4 octobre 2026 au Musée de L'Aventure Peugeot

Accès à la Bourse pour le public : gratuit dans la cour de l'atelier du Musée de L'Aventure Peugeot du Samedi 3 octobre de 8h à 18h et dimanche 4 octobre de 8h à 17h.

Exposants : 1 ou 2 jours au choix ! **4€/ml pour 1 jour ou 6€/ml pour 2 jours**

→ AU PROGRAMME :

Bourse d'échanges pièces et documentation autos, motos, cycles anciens.

Buvette

Emplacements de parking réservés aux **voitures de collection**

Exposition « **Peugeot, l'aventure à l'écran !** » au Musée de L'Aventure Peugeot (accès payant)



11^{ème} Bourse Classique TOUTES MARQUES de L'Aventure 3 et 4 octobre 2026 au Musée de L'Aventure Peugeot

CONDITIONS GENERALES ET REGLEMENT INTERIEUR

► ARTICLE 1 : PRESENTATION

L'AVENTURE PEUGEOT CITROËN DS organise les 3 et 4 octobre 2026 une bourse d'échanges de pièces de rechanges, accessoires et documentation technique pour les véhicules anciens 2 et 4 roues (d'avant 1996), **de toutes marques**, dans la cour de l'atelier du Musée de L'Aventure Peugeot.

L'AVENTURE PEUGEOT CITROËN DS, ci-après dénommé l'organisateur, se réserve le droit de refuser une inscription sans en avoir à motiver sa décision. Les exposants devront assurer une présence continue sur leur emplacement durant toute la durée de la manifestation. La restauration est organisée par le Musée de L'AVENTURE PEUGEOT.

► ARTICLE 2 : DEFINITION ET TARIF DES EMPLACEMENTS

- Un emplacement correspond à une longueur de façade fixée à l'inscription, sur 4 mètres de profondeur. Il est délimité au sol, non couvert (extérieur) et sans électricité. 1 seul véhicule est accepté par stand.
- L'attribution des emplacements se fera décision de l'organisateur sur le site le samedi 3 octobre.
- Tarif des emplacements pour 1 jour** : emplacement de base (4 ml de profondeur) : **4€ le mètre linéaire de façade**.
Réservation d'un emplacement de minimum 5 m, soit l'équivalent de 2 places de parking du Musée, soit 20€ l'emplacement de 5 m de façade, place de parking pour une voiture incluse. **Tarif pour 2 jours : 6€/ml.**
- Les inscriptions ne seront prises en compte qu'après réception du dossier complet (bulletin d'inscription, règlement par chèque à l'ordre de L'AVENTURE PEUGEOT CITROËN DS, copie du règlement signé, copie recto verso de la pièce d'identité et Attestation sur l'honneur pour les particuliers et les professionnels).
- Aucune réservation ne sera enregistrée par téléphone. Pour être assuré de places disponibles, il faut renvoyer le bulletin d'inscription avant le 25 septembre 2026, sans garantie de places restantes.

► ARTICLE 3 : INSTALLATION

L'installation se fera le samedi 3 octobre de 6h30 à 8h00 ou le dimanche 4 octobre de 6h30 à 8h00 par ordre d'arrivée sur le site, sur l'emplacement affecté par l'organisateur (passé 8h15, l'emplacement ne sera plus réservé). Les emplacements réservés et non occupés après 8h15 seront attribués aux exposants qui n'ont pas réservé. Les sommes versées resteront dans ce cas acquises à l'organisateur à titre d'indemnité.

Dès leur arrivée, les exposants s'installeront sur les emplacements qui leur seront attribués par les organisateurs et ne pourront en aucun cas les contester. Seuls les organisateurs sont habilités à faire des modifications si nécessaire.

► ARTICLE 4 :

La clôture de la bourse d'échanges se fera à 18h le samedi et 17h le dimanche. L'emplacement devra être rendu nettoyé et débarrassé de tous déchets. Un sac poubelle sera remis à chaque exposant à son arrivée.

► ARTICLE 5 :

La bourse d'échanges se déroulant en plein air, aucun remboursement ne sera accordé en cas d'intempéries. L'organisateur se réserve le droit de d'annuler la manifestation.

► ARTICLE 6 :

Les objets exposés et vendus demeurent sous la responsabilité des vendeurs qui s'engagent à respecter la législation en vigueur en matière de sécurité et de conformité des biens. La vente d'articles de contrefaçons, d'articles défectueux, de produits alimentaires, d'animaux vivants et d'armes est strictement interdite. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits inflammables, etc.). L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Tout litige entre vendeur et acheteur ne relève pas de la responsabilité de l'organisateur qui ne pourra en aucun cas être tenu responsable.

► ARTICLE 7 :

Les objets qui resteront invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur la chaussée à la fin de la journée. Vous vous engagez donc à ramener les invendus chez vous, ou le cas échéant, à les mettre vous-même en décharge, strictement dans les containers autorisés (déchets sélectifs). Tout pollueur identifié pourra être passible d'une amende délivrée par les autorités compétentes ainsi que d'un futur refus par les organisateurs.

► ARTICLE 8 :

Tout exposant qui accepte de s'installer s'engage à respecter le présent règlement et à s'acquitter du droit de place correspondant à son emplacement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.



Formulaire d'inscription

Pour la 11^{ème} Bourse Classique TOUTES MARQUES de L'Aventure 2026

- 1 **Ouverture pour les emplacements** : le samedi 03/10/2026 à partir de 06h30 et le dimanche 04/10/2026 à partir de 06h30
- 2 **Le prix du mètre linéaire est fixé à 4 Euros pour 1 jour ou 6 Euros pour le week-end.** Location d'un emplacement de minimum 5 mètres, place de parking pour une voiture incluse.
- 3 **En fin de journée, les emplacements devront être laissés propres.**
- 4 La bourse se déroulera sur **dans la cour de l'atelier du Musée de L'Aventure Peugeot à Sochaux.**

NOM Prénom :

.....

Ou raison sociale :

N° de téléphone :

.....

Email :

.....

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Pièce d'identité : Nature :

N°.....

Délivrée par/à : le

Pour les professionnels : Numéro et lieu d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou référence du récépissé de déclaration au CFE (auto-entrepreneurs) :

.....

OPTION 1 – Une journée (5 mètres minimum) : 4€/ml x mètres ☐ **SAMEDI** ou ☐ **DIMANCHE** (à cocher)

OPTION 2 – Deux jours (5 mètres minimum) : 6€/ml x mètres

Location de table * : Table (1,20 m x 0,80 m) x **20€** x =

** Dans la limite du stock disponible. Une caution de 50 € par table est demandée (chèque séparé rendu en fin de manifestation contre matériel rendu complet et dans le même état qu'au départ).*

Description des produits vendus (accessoires auto, pièces pour deux roues, documentation technique ou autre) :

.....

.....

Je m'engage à respecter le règlement ci-joint.

Fait le à

Signature :

Bulletin à retourner dûment complété avec le règlement (chèque à l'ordre de "L'Aventure Peugeot Citroën DS") à :

MUSEE DE L'AVENTURE PEUGEOT / BOURSE CLASSIQUE

Carrefour de l'Europe

25600 SOCHAUX

► *Seules les demandes accompagnées du règlement seront prises en compte. Une confirmation d'inscription vous sera alors envoyée par mail.*



11^{ème} Bourse Classique TOUTES MARQUES de L'Aventure 3 et 4 octobre 2026 au Musée de L'Aventure Peugeot

CONDITIONS GENERALES ET REGLEMENT INTERIEUR

► ARTICLE 1 : PRESENTATION

L'AVENTURE PEUGEOT CITROËN DS organise les 3 et 4 octobre 2026 une bourse d'échanges de pièces de rechanges, accessoires et documentation technique pour les véhicules anciens 2 et 4 roues (d'avant 1996), **de toutes marques**, dans la cour de l'atelier du Musée de L'Aventure Peugeot.

L'AVENTURE PEUGEOT CITROËN DS, ci-après dénommé l'organisateur, se réserve le droit de refuser une inscription sans en avoir à motiver sa décision. Les exposants devront assurer une présence continue sur leur emplacement durant toute la durée de la manifestation. La restauration est organisée par le Musée de L'AVENTURE PEUGEOT.

► ARTICLE 2 : DEFINITION ET TARIF DES EMPLACEMENTS

- Un emplacement correspond à une longueur de façade fixée à l'inscription, sur 4 mètres de profondeur. Il est délimité au sol, non couvert (extérieur) et sans électricité. 1 seul véhicule est accepté par stand.
- L'attribution des emplacements se fera décision de l'organisateur sur le site le samedi 3 octobre.
- Tarif des emplacements pour 1 jour** : emplacement de base (4 ml de profondeur) : **4€ le mètre linéaire de façade**.
Réservation d'un emplacement de minimum 5 m, soit l'équivalent de 2 places de parking du Musée, soit 20€ l'emplacement de 5 m de façade, place de parking pour une voiture incluse. **Tarif pour 2 jours : 6€/ml.**
- Les inscriptions ne seront prises en compte qu'après réception du dossier complet (bulletin d'inscription, règlement par chèque à l'ordre de L'AVENTURE PEUGEOT CITROËN DS, copie du règlement signé, copie recto verso de la pièce d'identité et Attestation sur l'honneur pour les particuliers et les professionnels).
- Aucune réservation ne sera enregistrée par téléphone. Pour être assuré de places disponibles, il faut renvoyer le bulletin d'inscription avant le 25 septembre 2026, sans garantie de places restantes.

► ARTICLE 3 : INSTALLATION

L'installation se fera le samedi 3 octobre de 6h30 à 8h00 ou le dimanche 4 octobre de 6h30 à 8h00 par ordre d'arrivée sur le site, sur l'emplacement affecté par l'organisateur (passé 8h15, l'emplacement ne sera plus réservé). Les emplacements réservés et non occupés après 8h15 seront attribués aux exposants qui n'ont pas réservé. Les sommes versées resteront dans ce cas acquises à l'organisateur à titre d'indemnité.

Dès leur arrivée, les exposants s'installeront sur les emplacements qui leur seront attribués par les organisateurs et ne pourront en aucun cas les contester. Seuls les organisateurs sont habilités à faire des modifications si nécessaire.

► ARTICLE 4 :

La clôture de la bourse d'échanges se fera à 18h le samedi et 17h le dimanche. L'emplacement devra être rendu nettoyé et débarrassé de tous déchets. Un sac poubelle sera remis à chaque exposant à son arrivée.

► ARTICLE 5 :

La bourse d'échanges se déroulant en plein air, aucun remboursement ne sera accordé en cas d'intempéries. L'organisateur se réserve le droit de d'annuler la manifestation.

► ARTICLE 6 :

Les objets exposés et vendus demeurent sous la responsabilité des vendeurs qui s'engagent à respecter la législation en vigueur en matière de sécurité et de conformité des biens. La vente d'articles de contrefaçons, d'articles défectueux, de produits alimentaires, d'animaux vivants et d'armes est strictement interdite. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits inflammables, etc.). L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Tout litige entre vendeur et acheteur ne relève pas de la responsabilité de l'organisateur qui ne pourra en aucun cas être tenu responsable.

► ARTICLE 7 :

Les objets qui resteront invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur la chaussée à la fin de la journée. Vous vous engagez donc à ramener les invendus chez vous, ou le cas échéant, à les mettre vous-même en décharge, strictement dans les containers autorisés (déchets sélectifs). Tout pollueur identifié pourra être passible d'une amende délivrée par les autorités compétentes ainsi que d'un futur refus par les organisateurs.

► ARTICLE 8 :

Tout exposant qui accepte de s'installer s'engage à respecter le présent règlement et à s'acquitter du droit de place correspondant à son emplacement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.